

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019



428, avenue de la Libération
04100 MANOSQUE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (article L 612-5 du Code de Commerce),
3. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2019.

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres du conseil d'administration de l'association MISSION LOCALE DES A.H.P.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DES A.H.P. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 12 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Manosque, le 15 juin 2020.



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres du conseil d'administration.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conventions non autorisées préalablement

En application de l'articles L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration.

Première convention

Personnes visées : M. Damien SCANO, directeur de l'association ADSEA 04 et Trésorier au sein la MISSION LOCALE 04

Association visée : ADSEA 04

Nature et objet de la convention : Convention de partenariat avec incidence financière conclue dans le cadre de la réponse régionale à l'appel à projet « repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » pour le département des Alpes de Haute Provence

Modalités essentielles : Mise à disposition d'une salariée, d'un véhicule de service et autres équipements de l'ADSEA 04 dans le but de réaliser le projet PIC conjointement avec la Mission Locale

Période d'application : 01/10/2019 au 30/09/2021

Montant H.T de l'incidence : Pour 2019, 3 925 €

Fait à Manosque, le 15 Juin 2020.



**ACN AUDIT,
Alain CERAULO**
Commissaire aux Comptes associé

MISSION LOCALE DES A.H.P.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

15 rue Henri Merle
04600 SAINT AUBAN

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 600	9 600		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	81 702	70 791	10 910	8 985	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 696		8 696	2 897	
TOTAL (I)	99 998	80 392	19 606	11 881	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	202 890		202 890	277 915	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	710 344		710 344	496 219	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 845		7 845	2 973
	TOTAL (II)	921 079		921 079	777 106
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 021 077	80 392	940 686	788 987	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			8 696	2 897	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	235 684	235 684
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	7 622	7 622
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	30 490	30 490
	Report à nouveau	58 230	94 025
	Résultat de l'exercice	46 383	(35 795)
	Total des fonds propres	370 786	324 403
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	370 786	324 403	
Provisions	Provisions pour risques	45 837	45 837
	Provisions pour charges	75 535	85 930
	Total des provisions	121 372	131 767
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	195 910	112 634
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	195 910	112 634
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 139	18 157
	Dettes fiscales et sociales	201 153	192 124
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	15 326	7 801	
Produits constatés d'avance		2 101	
	Total des dettes	252 618	220 183
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	940 686	788 987
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	46 382,94	(35 795,39)
	(1) Dont à moins d'un an	252 618	220 183
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 327 019	1 237 639
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	69	2
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	32 367	113 689
	Total des produits d'exploitation	1 359 455	1 351 330
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	279 764	233 709
	Impôts, taxes et versements assimilés	60 206	63 296
	Rémunération du personnel	681 508	689 699
	Charges sociales	189 057	268 751
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 314	7 108
	Dotation aux provisions		45 837
	Autres charges	22 195	18 646
	Total des charges d'exploitation	1 237 044	1 327 046
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	122 411	24 284
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 170	1 344
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 170	1 344
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	123 582	25 629
Charges financières	Produits exceptionnels	6 213	53 207
	Charges exceptionnelles		23 353
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 213	29 854
	Impôts sur les sociétés	136	179
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	112 634	21 535
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	195 910	112 634
	TOTAL DES PRODUITS	1 479 473	1 427 417
	TOTAL DES CHARGES	1 433 090	1 463 212
	EXCEDENT ou DEFICIT	46 383	(35 795)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	18 244	19 807
	Bénévolat		
	Prestations en nature	18 244	19 807
	Dons en nature		
	CHARGES	18 244	19 807
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	18 244	19 807
	Personnel bénévole		

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été arrêtés par le Bureau de l'association en date du 12/06/2020.

Le Bilan de l'exercice présente un total de 940 686 €.

Le Compte de Résultat affiche un total de **produits** de 1 479 473 € et un total de **charges** de 1 433 090 €, générant un résultat excédentaire de 46 383 €.

L'exercice 2019 a une durée de 12 mois, comme l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre,
- indépendance des exercices,
- l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect du règlement 99-01 du 16 février 1999 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par arrêté interministériel du 8 avril 1999.

Le règlement 99-01 décrit les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au plan comptable général. Il concerne :

- le "projet associatif", notion élargie, et les "fonds dédiés", destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin d'exercice ;
- la notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur ;
- les apports sans ou avec droit de reprise ;
- les subventions de fonctionnement et convention de financement, leur traitement en fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation ;
- le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public ;
- les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisation et leur affectation ;
- la comptabilisation des ressources en nature ;
- l'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, incluant les frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	33%
Agencements & aménagements	20%
Matériel de bureau & informatique	33%
Mobilier	10%

Créances et dettes:

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Subventions :

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produits de l'exercice.

Les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan.

Elles donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer lorsqu'elles sont renouvelables lors du remplacement des biens ;

Elles sont inscrites dans les fonds associatifs, lorsque le financeur n'a pas manifesté l'intention de les renouveler.



Informations complémentaires

1) Crédits Garantie Jeunes - 2019 année de transition

Pour rappel, le nouveau cadre de globalisation des crédits alloués aux missions locales pour l'accompagnement des jeunes intègre le financement de la Garantie Jeunes à celui de la Convention Annuelle d'Objectifs (CPO) à partir de 2019 (Fiche d'information de la DGEFP du 15 mars 2019). La méthode de comptabilisation des crédits Garantie Jeunes s'établit par l'inscription au prorata temporis des entrées en année N et des accompagnements poursuivis en année N+1.

Pour 2019, les crédits destinés à financer les parcours de jeunes démarrés sont valorisés à hauteur de 96 000 € pour 120 entrées, et complétés de l'affectation du solde quantitatif et qualitatif pour l'accompagnement des jeunes entrés en 2018 terminant leur parcours en 2019. Le dispositif n'est plus financé par le FSE.

Ces crédits sont sécurisés par une subvention exceptionnelle de l'Etat (note DGEFP du 12/07/2019), en solde de tout compte pour l'exercice 2019, à hauteur 69 416 € pour la Mission Locale des AHP .

Une demande d'autorisation d'inscription en fonds dédiés pour 116 250 € a été accordée par l'Etat afin de couvrir le financement en 2020 des suites de parcours des jeunes entrés en garantie Jeunes en 2019.

2) Plan d'investissement dans les Compétences PIC : crédits pour action spécifique de "Repérage de Jeunes Invisibles"

Cette action s'inscrit dans le cadre de la réponse à l'appel à projet " Repérer et mobiliser les publics Invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » portée par l'ARDML Sud Paca pour le compte de Missions Locales dont celle des AHP, membre acteur du projet régional (convention de consortium régional ARDML, Missions Locales et autres partenaires). En déclinaison du projet pour le département des AHP, la Mission Locale et l'ADSEA ont décidé de la mener sur la durée sans création de personnalité morale après avoir considéré leurs compétences et leurs moyens respectifs au service du projet . Elle est financée à hauteur de 90 000 € sur la période d'octobre 2019 à septembre 2021. Elle se formalise par une convention financière bi latérale ARDML et ML AHP, et une convention financière entre la ML AHP et l'ADSEA 04. La subvention est affectée en totalité sur l'exercice 2019 de conventionnement et comptabilisée en fonds dédiés à hauteur de 79 660 € en report d'engagement pour les 21 mois 2020 et 2021.

3) Comptabilisation des indemnités de fin de carrière

Par application de la convention collective nationale des missions locales, signée le 21 février 2001, les personnels bénéficient lors de leur départ à la retraite d'une indemnité de fin de carrière (IFC) déterminée sur la base de la dernière rémunération acquise, et proportionnelle à la durée de présence dans la mission locale.

Selon la méthode aux normes en vigueur, la Mission Locale comptabilise une provision calculée annuellement, pour correspondre au besoin théorique du personnel en poste CDI au 31 décembre.

Au début de l'exercice, cette provision s'élevait à 85 930 €.

Compte-tenu des mouvements de personnel sur cet exercice, de l'échéancier prévisionnel des départs en retraite, une reprise de provisions de 10 395 € est affectée aux produits de cet exercice, portant la provision inscrite au Bilan à la somme de 75 535 €, couvrant le besoin à cinq ans au moins des indemnités potentielles à verser.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

La Mission Locale est un établissement relevant des catégories mentionnées à l'article GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980. A ce titre, l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 a contraint l'association à ne plus accueillir de public.

Dès le 17 mars 2020 et l'état de confinement décrété, l'activité en présentiel n'a plus été assurée sur les sites permanents comme ceux décentralisés, et les mesures de sauvegarde nécessaires à la continuité d'exploitation ont été prises, en respect des orientations et préconisations de l'UNML, syndicat employeur national, en concertation avec la DGFP, par la mise en place du télétravail pour l'ensemble du personnel jusqu'au 11 mai 2020, pour une reprise progressive et échelonnée jusqu'à la fin du mois, sur les sites permanents.

A la date d'arrêté des comptes annuels nous pouvons affirmer que la continuité d'exploitation n'est pas compromise.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virements p.à.p	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles	9 600		-	-		9 600
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 600		-	-		9 600
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal.agencement						
Intal technique, matériel outillage industriels	13 405		3 723	5 792		11 336
Matériel de Transports						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	68 596		2 516	747		70 365
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 000		6 240	6 538	-	81 702
FINANCIERES						
Participation et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 897		7 324	1 524		8 696
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 897					8 696
TOTAL	94 497		6 240	6 538	-	99 998

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement				
Autres	9 600	-	-	9 600
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 600	-	-	9 600
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal.agencement aménagement	13 405	200	5 792	7 813
Intal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	59 611	4 114	747	62 978
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	73 016	4 314	6 538	70 791
TOTAL	82 616	4 314	6 538	80 392

Créances & Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'un an
CREANCES	Créances rattachées aux participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	8 696		8 696
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	-	-	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 672	6 672	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 551	2 551	
	Divers	187 240	169 240	18 000
	Groupes et associés			
	Débiteurs divers	6 427	6 427	
	Charges constatées d'avance	7 845	7 845	
TOTAL DES CREANCES		219 432	192 736	26 696
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres Emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an maxi à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs & comptes rattachés	36 139	36 139		
	Personnel et comptes rattachés	105 510	105 510		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91 333	91 333		
	Impôt sur les bénéfices	136	136		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 174	4 174		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	15 326	15 326		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	-	-			
TOTAL DES DETTES		252 618	252 618		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Provisions

Etat exprimé en euros		Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nettes d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres	85 930	-	10 395	75 535
	45 837	-	-	45 837	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	131 767	-	10 395	121 372	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres émis en équivalence titres de participation autres immo.financières				
	Sur stock et en-cours Sur comptes clients Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		131 767	-	10 395	121 372
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		0	10 395	

Produits à recevoir inclus dans les postes du Bilan

31/12/2019	
Autres créances :	
Organismes sociaux Produits à recevoir	6 672
Etat, Subventions d'exploitation	60 598
Conventions d'objectifs à recevoir	126 642
Subventions pour frais de gestion	-
Divers produits à recevoir	6 148
Intérêts courus à recevoir	
Etat, divers produits à recevoir	2 551
TOTAL	202 611

Charges à payer incluses dans les postes du Bilan

31/12/2019	
-Dettes Fournisseurs & comptes rattachés	17 523
-Dettes fiscales et sociales	
Personnel : dettes provisionnées sur congés à payer	91 666
Personnel : dettes sur primes à payer	13 494
Charges sociales sur congés payés	38 256
Charges sociales sur primes à payer	-
-Autres dettes	
Divers charges à payer	15 326
Charges à payer au titre des fonds gérés pour autrui	-
TOTAL	176 265

Charges & Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges & Produits d'exploitation	7 845	-
Charges & Produits Financiers		
Charges & Produits exceptionnels		
TOTAL	7 845	-

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	228 061	-	-	228 061
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisé				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	7 622			7 622
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	30 490			30 490
Report à nouveau	94 025		35 795	58 230
Résultat de l'exercice N-1	-	35 795	-	-
Résultat de l'exercice N		46 383	-	46 383
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits de propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	324 403	82 178	35 795	370 786

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Fonds dédiés				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	-	-	-	-
Fonds dédiés sur activités spécifiques	112 634	112 634	195 910	195 910
Fonds dédiés sur autres ressources	-	-	-	-
TOTAL	112 634	112 634	195 910	195 910

I - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Etat du Personnel en contrat au 31/12/2019

	ETP
3 Hommes	2
22 Femmes	23,4
Total	25,4
dont RQTH	2
dont Cadres	2
dont CUI sortant du calcul de l'effectif	0

Informations sur les six meilleures rémunérations indicielles

Total base Brut Indiciel 2019	209 013
-------------------------------	---------

Tableau de financement, B.F.R & Trésorerie

BIENS	AU 31/12/19	AU 31/12/18	FINANCEMENT	Au 31/12/19	Au 31/12/18
Immobilisat° incorporelles			Report à nouveau	58 230	94 025
Immobilisat° corporelles	10 910	8 984	Fonds associatifs & Réserves	266 173	266 173
Participat° & créances rattachées			- Non valeurs d'actif		
Autres immobilisat° financières	8 696	2 897	Résultat de l'exercice	46 383	-35 795
			Résultat sous contrôle des tiers		
Créances exploitat° à moyen terme			Fonds de provisions réglementées		
			Subventions d'invest. nettes		
			Provisions à caractère de réserve	121 372	131 767
			Financts à moyen & long terme		
			Dettes exploitat° à moyen terme		
BIENS STABLES	19 606	11 881	FINANCEMENTS STABLES	492 158	456 170
FDR NEGATIF			FDR POSITIF	472 552	444 289
Stocks et en-cours			Fonds dédiés à moins d'un an	195 910	112 634
Fournisseurs débiteurs		1 290	Part à moins d'un an des emprunts		
Adhérents & comptes rattachés	9 223	58 307	Fournisseurs d'exploitation	237 292	210 281
Autres créances & valeurs	193 667	218 318	Autres dettes d'exploitation	15 326	7 801
Charges constatées d'avance	7 845	2 973	Produits constatés d'avance		2 101
BIENS CIRCULANTS	210 736	280 887	FINANCTs D'EXPLOITAT°	448 528	332 817
BESOIN FDR D'EXPLOITAT°			EXCEDENT FDR D'EXPLOITA	237 792	51 930
Comptes à terme			Dettes différées		
Liquidités	710 344	496 219	Fournisseurs d'immobilisations		
			Découverts bancaires		
LIQUIDITES	710 344	496 219	BESOIN A COURT TERME		
TRESORERIE POSITIVE	710 344	496 219	TRESORERIE NEGATIVE		
TOTAL BIENS A FINANCER	940 686	788 987	TOTAL FINANCEMENTS	940 686	788 987
FRNG=BFRE+T	472 552	444 289			

Evaluation des contributions volontaires en nature

Comptes de classe 8

	31/12/2019		31/12/2019
Contributions sur loyer et charges locatives du Siège Social	18 244 €	Contributions en nature en biens et services	18 244 €
<i>Valorisation Charges EDF</i>	<i>1 593</i>	<i>Commune de Château-Arnoux St-Auban</i>	
<i>Valorisation Chauffage</i>	<i>3 890</i>		
<i>Valorisation Différentiel Loyer</i>	<i>4 604</i>		
<i>Valorisation Charges Entretien des locaux</i>	<i>8 157</i>		
<i>Valorisation Travaux aménagement</i>	<i>0</i>		
Total des postes 8613	18 244 €	Total des postes 871	18 244 €